



Nous souhaitons à nouveau vous adresser nos plus sincères remerciements pour votre mobilisation lors du scrutin du 15 mars dernier. Même si notre liste était la seule à se présenter à vos suffrages, votre participation a témoigné d'un engagement précieux pour nous et d'un attachement fort à la vie de notre village 73% de taux de participation avec 268 votes en faveur de notre projet pour 320 votants. Nous espérons évidemment, durant les 6 ans à venir, être à la hauteur de votre confiance.

Dès le lendemain, nous nous sommes rapidement mis au travail afin que chaque élu puisse s'engager au service de notre commune, en accord avec ses aspirations, ses compétences et, surtout, les besoins que nous avons identifiés grâce aux échanges que nous avons eus avec vous durant la campagne. Merci encore de votre accueil à votre domicile, merci aussi d'être venus à notre rencontre pour échanger.

Le premier conseil municipal a eu lieu le vendredi 20 mars durant lequel ont été élus :



Pascal LEMOINE
Maire



Thierry PERNET
1^{er} adjoint



Frédérique MICHEL
2^{ème} adjointe



Julien BEGHIN
3^{ème} adjoint



Lise VEREECQUE
4^{ème} adjointe

Le mot du Maire au 1^{er} conseil

C'est avec beaucoup d'émotion que j'ouvre la première séance de ce nouveau conseil municipal.

Je te remercie Richard d'être là, ta présence est précieuse au moment où nous nous installons dans ce nouveau conseil municipal. Je tenais à souligner ton implication sans faille depuis 2020, dans l'intérêt du village et des besoins des habitants.

Je voudrais remercier aussi l'équipe sortante pour les 6 années de travail effectuées ensemble. Merci à ceux qui se sont mobilisés, qui ont consacré de leur temps et se sont investis pour notre village.

Je remercie particulièrement mes collègues adjoints avec lesquels nous avons constitué une belle équipe. Merci Christine, Frédérique, Anne et Jacques pour tout ce que vous avez apporté à la commune.

Certains d'entre vous ont décidé de rester sur le quai pour voir repartir certains autres. Repartir avec d'autres habitants tout aussi attachés à leur village et aux gens qui y habitent. Parler projets, raconter l'histoire, échanger, débattre... Apprendre à se connaître, s'apprécier, se défier aussi. Peu à peu, faire groupe, faire équipe. Magie de l'aventure humaine qui se réunit autour de valeurs et d'objectifs communs. Se mettre au service des autres, au service de nos concitoyens, quel beau métier !

Le groupe m'a alors désigné pour être tête de liste et futur maire. Le moins que l'on puisse dire c'est que mon élection ne s'inscrit pas dans un plan de carrière. Je ne m'étais pas programmé pour devenir maire mais c'est aujourd'hui avec beaucoup d'enthousiasme et avec l'ensemble des nouveaux élus, que je repars pour une nouvelle aventure.

J'associe Sabine, ma compagne, à cette élection. Même si être la femme du maire ne sera pas toujours facile au quotidien, son soutien et sa confiance ont été des éléments déterminants dans ma décision d'assumer cette fonction.

Pour conclure, je souhaiterais émettre un vœu qui ne dépend pas que de nous, élus. Que notre village qui est souvent traversé de tensions alimentées par quelques besoins de reconnaissance, puisse s'apaiser et retrouver de la sérénité afin que le dialogue entre nous, prime sur tout. Ça pourrait être un programme politique.

Pascal LEMOINE
Maire de Sainte Agnès

Lors de ce 1^{er} conseil municipal, le maire et les adjoints ont renoncé à leurs indemnités maximales (respectivement 1820€ et 483€). L'ensemble du conseil municipal a estimé la nécessité que chaque élu puisse bénéficier d'une indemnité afin de soutenir sa motivation et souligner la reconnaissance de son travail au service de la commune.

Il a été voté à l'unanimité la répartition des indemnités suivante :

- L'indemnité du Maire s'élève à 506.83 € brut mensuel.
- L'indemnité de chaque Adjoint s'élève à 403.24 € brut mensuel.

- L'indemnité de chacun des dix Conseillers Municipaux s'élève à 163.60 € brut mensuel.

Pour ce démarrage, nous avons la chance de pouvoir compter sur la disponibilité des élus du mandat précédent qui nous permet de nous installer au mieux chacun dans nos nouvelles fonctions.



Merci aussi aux employés municipaux qui, par leur accueil, leurs expériences et leurs compétences soutiennent grandement l'appropriation progressive de nos missions respectives.

Vous trouverez ci-dessus la répartition du travail qui sera accompli au sein de notre commune. Chaque conseiller municipal est référent titulaire d'au moins une commission à laquelle d'autres conseillers participent.



Finances

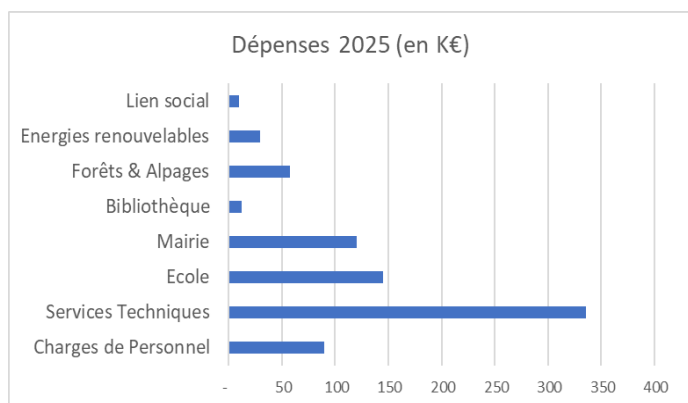
Le conseil municipal du 1^{er} avril 2026 a validé les comptes administratifs de l'année 2025 et voté le budget primitif 2026.

L'analyse des comptes sur 2025 nous donne un résultat légèrement négatif de 3 k€

- 50k€ d'excédent du pôle « fonctionnement » sur 563k de dépenses budgétées
- 53k€ de déficit du pôle « investissement » (matériels, travaux et immobilier) sur les 258 k de dépense budgétées. La commune a notamment fait face à de gros imprévus : d'importantes réparations sur le tractopelle (18k€), et le chantier de la bibliothèque (14,3 k€)

Notre réserve « d'excédent d'exercice » à fin 2025 s'entame donc très légèrement mais reste à une hauteur suffisante de 341 k€. Cette somme, patiemment reconstruite ces dernières années, permet à notre commune d'encaisser les coups durs. Elle peut aussi engager des dépenses d'investissement très importantes, nécessaires pour notre Grand Joly par exemple, alors que les subventions qui les soutiennent vont prendre des mois à être verser.

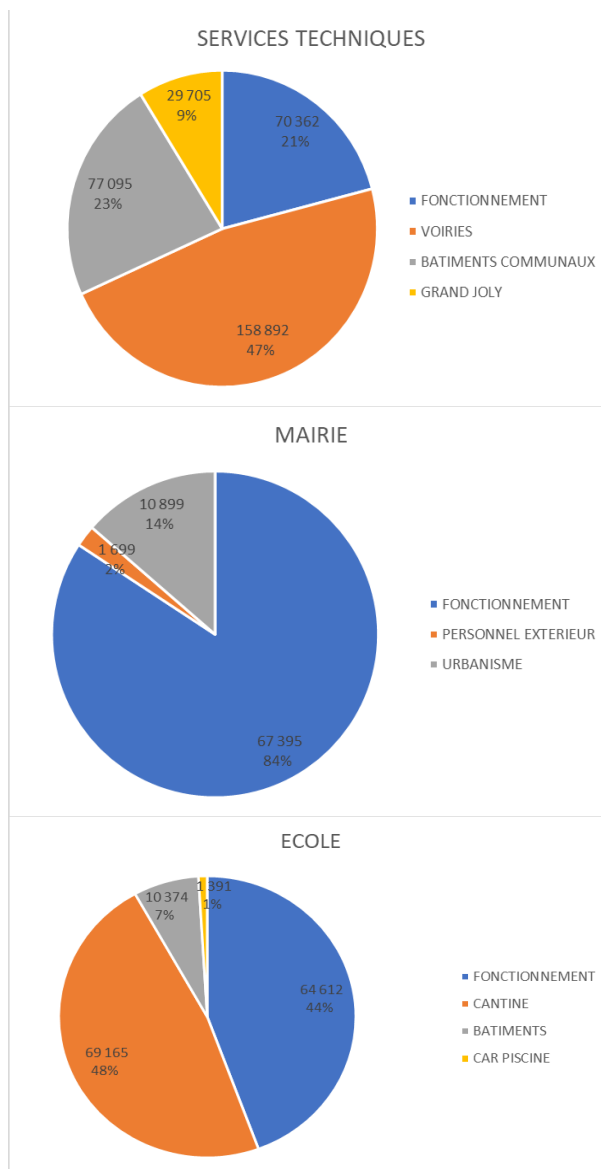
Les dépenses 2025 ont été réparties principalement sur 4 grands postes



- Pôle "Services techniques"
- Pôle "Ecole"
- Pôle "Mairie"
- Pôle Forêts et Alpages

NB : les Charges de Personnel sont comptées à part et servent tous les postes avec main d'œuvre

En plus détaillé voici les répartitions de nos 3 premiers postes



Lexique

"Fonctionnement" : salaires de personnel (hors charge) et petit achats ou fournitures (<500€)

"Bâtiment" : loyers, charges, travaux, frais d'entretien, etc.

Et, pour finir, votre nouvelle équipe a voté un budget pour cette année 2026, préparé par la précédente mandature. Il met l'accent sur 2 priorités de notre programme :

- le chantier autour du Grand Joly avec 100 k€ de travaux
- le renfort et la fidélisation du personnel de mairie, notamment sur les services techniques pour lesquels notre commune, très étendue par rapport à d'autres et de population similaire, a des besoins importants

Grand Joly : un nouvel élan



C'est l'un des projets phares de ce mandat, et les choses avancent ! Le Grand Joly, bâtiment emblématique de notre commune, connaît

un tournant décisif avec l'arrivée de nouveaux repreneurs : Lou Reichling et Pierre Schefler, qui ont repris le fonds de commerce avec l'ambition de redonner vie à ce lieu central pour notre village.

Des échanges avant tout

Dès les premières semaines de mandat, les élus en charge du dossier ont multiplié les rencontres avec les nouveaux bailleurs pour bien comprendre leurs besoins et co-construire un projet cohérent. C'est dans cet esprit de dialogue que s'est dessiné un phasage de travaux en trois temps.

⇒ Phase 1 : rouvrir au plus vite dans les règles de l'art

La priorité immédiate est de permettre l'ouverture du restaurant-bar dès juillet prochain. Pour cela, des travaux urgents sont engagés afin de mettre le bâtiment aux normes électriques et de sécurité incendie. De nombreux artisans locaux ont été sollicités et ont remis des devis portant sur l'électricité, le chauffage, les systèmes de chauffe-eau, mais aussi sur l'acoustique et les circulations intérieures de la salle, pour que l'accueil du public soit des plus agréables. Un maître d'œuvre a également été missionné pour orchestrer l'ensemble des chantiers avec cohérence. À terme, ce restaurant multiservice intégrera aussi une épicerie, répondant ainsi à un vrai besoin de proximité pour les habitantes et habitants.

⇒ Phase 2 : une rénovation énergétique ambitieuse (horizon 2028)

La deuxième étape, envisagée pour 2028, portera sur la réfection de la toiture, des huisseries et sur l'isolation extérieure complète du bâtiment, afin de le mettre aux normes énergétiques actuelles. Nous travaillons en lien étroit avec l'AGEDEM pour faire les choix les plus pertinents en matière de rénovation. Trois entretiens ont déjà eu lieu avec la Communauté de communes du Grésivaudan, qui nous accompagne dans la recherche de financements : le dépôt de plusieurs dossiers de subvention - fonds commerce et fonds rénovation énergétique — est imminent.

⇒ Phase 3 : un autre cœur de village

La troisième et dernière phase concernera la rénovation de la grande maison attenante. L'objectif est ambitieux : faire du site du Grand Joly un véritable pôle économique et social, un lieu de vie qui redynamise durablement notre commune.

Un chantier collectif

Ce projet ne se fera pas sans vous. Les prochains mois seront riches en avancées, et nous ne manquons pas de vous tenir informés à chaque étape. Le Grand Joly, c'est l'affaire de tout le village !

Grand marché de printemps

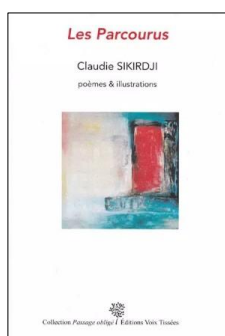


La cour de l'école affichait complet ce samedi matin 25 avril, avec ses exposants habituels, les bénévoles de l'APESAM qui mettaient à notre disposition de quoi se restaurer (buvette et barbecue), de quoi fleurir nos jardins et alimenter nos potagers.

Sont venus se joindre à cette belle assemblée bon nombre d'artisans et producteurs locaux.



Quelques éditeurs de textes d'auteurs « Nouvelles au Balcon » présentaient leurs dernières publications et les associations ont profité de cette occasion pour promouvoir leurs activités et futurs événements.



Claudie Sikirdji était aussi présente pour présenter son recueil de poèmes « Les Parcourus »

Extrait :

« Il est vrai
Parfois j'ai oublié
Que le plus clair du temps
Passe le temps »

Bonnes pratiques... pour la forêt :



Les beaux jours nous donnent envie de sortir, de nous promener, de profiter de nos magnifiques espaces forestiers.

L'occasion de rappeler une façon de prendre soin de nos sentiers communaux.

Comment faire ? Prévenir la mairie avant une intervention d'entretien ou de coupe sur une parcelle pri-

vée, avec passage d'engins forestiers prévu via les chemins communaux afin d'établir un état des lieux de début et de fin de chantier. Ainsi, l'entreprise mandatée se devra de remettre en état l'espace parcouru si besoin.

Cette simple formalité peut être considérée d'utilité publique car tout chemin communal détérioré peut être désagréable, pénible voire dangereux à utiliser pour les personnes qui les empruntent pour randonner ou comme parcours sportif.

S'ajoute à cela le risque de modifier le trajet d'écoulement des eaux lors de fortes pluies, l'accumulation de boue, crevasses, et la dégradation potentielle des regards et autres infrastructures présentes sur le terrain.

Les entreprises intervenantes sont habituées à ce procédé, simple et rapide d'application.

Belles balades printanières à tous

Tondeuse, tronçonneuse, bricolage...



Chacun d'entre-nous est capable d'apprécier le bruit qu'il provoque dans son voisinage. Pour des travaux

ponctuels qui peuvent dépasser les heures légales (ci-dessous), prévenir ses voisins reste le meilleur moyen pour éviter des malentendus et de potentiels conflits :

- en semaine de 8 h 30 à 12 h et de 14h à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les Associations

Une 1ère rencontre entre l'ensemble des associations et les deux communes

En ce début de mandat, les communes de Saint Mury et de Sainte Agnès ont rencontré le 22 avril dernier à Sainte Agnès, l'ensemble des associations des deux villages. Les objectifs étaient de faire connaissance avec les nouveaux élus mais aussi, permettre aux associations elles-mêmes de mieux se connaître entre elles.

Ont été conviées, L'APESAM, la MJC Sainte Agnès-Saint Mury, l'Amicale des Pompiers des 3 pics, Actes, Energie en Mouvement, Au fil du Temps, la Tyrolienne. Elles ont toutes répondu à l'appel.

Nous leur avons rappelé la nécessité qu'elles restent libres et indépendantes et que les communes se mettent, autant qu'elles le peuvent, à leur service en fonction de leurs besoins et leurs demandes. Nous mettons à leur disposition, suivant le calendrier, gratuitement nos locaux et nous pouvons, si elles nous le demandent relayer leurs informations.

La MJC Saint Agnès - Saint Mury



A vos agendas, voici les prochains rendez-vous MJC !



Quelques infos !

Le groupe de musique Mjc initié par Héloïse Imbert se retrouvera pour la 1ère fois le dimanche 26 avril... Il s'agit de 5 musiciens.nes qui souhaitent

pouvoir jouer à plusieurs sans autre objectif à ce jour que le plaisir de pratiquer la musique. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la MJC !

Du 27 au 30 avril, la MJC accueille en résidence la Cie Armistice. Il n'y aura pas de soirée rencontre avec le public car la Cie est vraiment au tout début de la création de leur futur spectacle. Nous les retrouverons peut être prochainement...

L'agenda des événements !

mercredi 20 mai – atelier yoga enfant animé par Sandrine Rosset Boulon
 week-end 23/24/25 mai – Festival Palindrome
 samedi 30 mai – atelier couture
 samedi 30 mai – spectacle danse
 samedi 6 juin – club nature
 dimanche 7 juin – rando yoga guidée par Sandrine Rosset Boulon
 samedi 27 juin – participation à la fête des villages
 jeudi 9 juillet – le Trock'n Music !

Festival Palindrome !



6^{ème} édition pour le Festival Palindrome qui se déroulera les **23/24/25 mai à Laval** en Belledonne. La troupe de théâtre de la Mjc jouera le samedi 23 mai à 17h30... on vous attend nombreux pour venir les applaudir ! Au total, 12 troupes de jeunes se produiront pendant le festival.

Un séjour de création théâtrale, pour les 9/13 ans, est organisé pendant ces 3 jours. Cet atelier est animé par Sylvain LEVEY auteur de théâtre jeunesse et parrain du festival cette année.

Palindrome vous propose également 2 spectacles en soirée



Dimanche 24 mai 20h
« 3mn de temps additionnel »
 Cie Qui Porte Quoi ?

Samedi 23 mai 20h30
« Levantate, soulève-toi ! »
 Cie Sale Gamine



Et si l'aventure vous tente, nous recrutons des bénévoles pour quelques heures pendant le festival
 Contactez Danièle au 07.81.69.16.75



Spectacle DANSE !

Prévue au départ le 28 mars, cette soirée a dû être reportée car l'une des danseuses s'était blessée. C'est donc le **samedi 30 mai à 20 h** que nous aurons le plaisir d'accueillir la Cie CTC avec son spectacle « Cadd ** » !

Léno Vernay, fondatrice de la Cie CTC, est intervenue dans le cadre du « projet culturel 2026 » auprès des écoles de Ste Agnès et St Mury. Peut-être que les parents ont eu droit à quelques démonstrations !

Pour toute information, contactez la MJC
mjc-sagnes-smury@mjc-mpt-gresivaudan.fr
 ou 07.81.69.16.75

ACTES

Animations, Culture/Patrimoine, Traditions, Environnement Ste-Agnès / St Mury



Le **samedi 13 juin** aura lieu la cinquième édition de **rassemblement de voitures anciennes** sur la **place de Saint-Mury-Monteymond**.
 Restauration-Buvette-Stands-Tombola.

Depuis une quinzaine d'années, l'association s'est spécialisée dans les **rencontres inter-générationnelles avec les élèves de CM1 et CM2 avec des Résistant(e)s ou Ami(e)s de la Résistance**. Cette année première quinzaine de juin (date à définir) c'est une amie de la Résistance Marcelle Roche qui a vécu la déportation de sa mère et de sa sœur qui viendra témoigner auprès des enfants.

Rénovations des routes et des marquages au sol



Nous allons saisir le retour du printemps pour entamer des **travaux de rénovations de l'ensemble des routes** des différents hameaux et **refaire les marquages au sol** qui ont été recouverts par les travaux de rénovation de certaines portions de la voirie départementale (priorité de circulation alternée, circulation piétonne, passage piétons, arrêt de bus...)

Bonnes pratiques pour Claffey :



Les copeaux...

NON

Nous vous rappelons que les copeaux stockés dans le hangar sont **réservés exclusivement à la chaufferie municipale** et constituent notre bien commun.

Ces copeaux assurent le chauffage du presbytère, de la cantine, de l'église, de l'école ainsi que de la mairie. Merci de respecter cette règle.

Le compost... OUI

Il est mis **gratuitement à votre disposition en libre-service** pour fleurir vos jardins et enrichir vos potagers. Il est fourni par la Communauté de Communes du Grésivaudan, pour valoriser vos espaces verts.

Nous vous invitons à en faire un usage raisonnable afin que chacun puisse en bénéficier.



Dépôts déchets verts...

OUI, MAIS

Cet espace est mis à votre disposition pour vous éviter le déplacement en déchetterie à Crolles pour **de petits dépôts**.

Pour **préserv**er ce service de proximité et continuer à en bénéficier collectivement, il est essentiel que chacun en fasse un usage responsable et mesuré. Tout abus risquerait de compromettre son maintien.

Nous comptons sur le civisme de tous pour en assurer la pérennité.

Nous avons décidé de laisser cet espace ouvert : Il est **réservé aux particuliers**.

Déposer comment ?

Déposer vos déchets verts au plus profond du site.

Déposer quoi ?

- Feuilles
- Tontes de pelouse
- Tailles de haies
- Petites branches

Formellement interdits

- Aux grandes quantités (professionnels)
- Gravats, briques, placo
- Grosses pièces de bois (poutres, planches, palettes, tronc d'arbre, arbre entier...)

Vie municipale

Urbanisme :



Demandes Préalables favorables

DP 0383502610001 – Travaux de rénovation thermique – la Ville

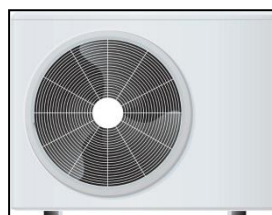
DP 0383502610002 – Travaux de rénovation thermique – la Ville

DP 038 350 26 10003 – Construction d'un abri de voiture – le Fay

DP 038 350 26 10004 – Construction d'un abri de voiture – La Ville

DP 038 350 26 10006 – Construction d'une piscine – le Mollard

DP 038 350 26 10007 – Division parcellaire – Le Fay
Demande préalable de travaux



RAPPEL

L'installation de **pompe à chaleur** est soumise à **déclaration préalable de travaux** (modification de façade + risque de nuisances sonores pour le voisinage). Certaines règles doivent être respectées pour éviter ces **risques de nuisance** (emplacement, orientation vis-à-vis du voisinage, habillage anti-bruit...). Voir la réglementation du PLU.

Employés techniques

Depuis le 20 avril dernier, un nouvel employé technique, que vous connaissez et qui avait déjà travaillé au printemps de l'année 2024, fait son retour au sein de notre commune.

Bienvenue à Nicolas Farrugia.

Nous avons maintenant une équipe de deux agents, un à temps partiel et un autre à temps plein :



Nicolas Farrugia et Thomas Montoto

Les restaurants et producteurs locaux

Le Grand Joly



Quand on a repris le Grand Joly en novembre c'était dans l'idée d'en faire un lieu vivant, convivial et utile. Ce sera bien sûr un restaurant et bar avec quelques chambres d'hôtes, mais aussi une mini épicerie de dépannage, un relais colis, relais

poste... bref tout ce qui rend des petits services dont on peut parfois manquer. On a réussi à financer tous nos travaux et achats de matériel totalisant environ 80 000 € mais on voulait aussi construire et équiper une petite scène pour organiser des concerts et des spectacles (et quand je dis organiser, je parle de nous mais surtout de vous, les assos du coin, etc, dans l'idée d'être ouverts et accueillant), de quoi créer encore du lien social et de la convivialité. Dans cette logique on trouvait pertinent de proposer un financement participatif sur ce projet-là spécifiquement. Si ça vous dit de nous aider à créer quelque chose de complémentaire à ce qui existe déjà dans nos villages, vous pouvez suivre ce lien

<https://fr.ulule.com/auberge-du-grand-joly/> ou scanner le QR code et le partager autour de vous ! De belles contreparties vous sont proposées en échange de votre participation financière ! Dans tous les cas, nous vous attendons avec plaisir début juillet pour la réouverture.



Pierre et Lou

La Taverne des Mouilles



Tél 04 76 45 25 76
<https://la-tavernes-des-mouilles-sainte-agnes.eatbu.com/>

Portage de repas aux personnes âgées de Sainte Agnès. Sur commande, nous produisons des Saint Genix, pognes aux myrtilles ou pognes aux sucres.

Arnaud Massy, Apiculteur Récoltant,



Tél 06 86 64 22 83
Régulièrement présent au Marché de Sainte Agnès

<https://www.facebook.com/people/Arnaud-Massy-Apiculture/100057467147177/>

Message de Marc Bourgeat

Nous vous remercions chaleureusement pour toutes vos marques de sympathie, vos pensées et votre présence lors de la cérémonie en **hommage à Céline**. Dans cette épreuve difficile, votre soutien a été d'un grand réconfort.

Jacqueline et Marc Bourgeat et leurs enfants Cédric, Damien et Gabrielle

Mariages :

Carole NELOU et Samuel BERSINGER, le 7 mars 2026

Décès :

Blanche COLLOMB-REY le 12 mars 2026

Simone MONCENIS le 8 février 2026

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv

Accueil téléphonique :

Lundi de 9h à 13h30, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, Mercredi 9h à 12h30 et Vendredi de 9h à 11h30

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : mairie@sainte-agnes.fr

Web : www.sainte-agnes.fr

Relief – Directeur de publication : Pascal LEMOINE